

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151112-2015_A245-DE
Date de télétransmission : 16/11/2015
Date de réception préfecture : 16/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A245

OBJET : Ressources - Ressources humaines - Dispositif de pérennisation des emplois précaires

Le 12 novembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHÉ Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BURLE Christian – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – MARTIN Régis donne pouvoir à MANCEL Joël – MERGER Reine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – TAULAN Francis donne pouvoir à SUSINI Jules – TERME Françoise donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – GARELLA Jean-Brice – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

02_2_07

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Madame le Président

Politique publique : Ressources

Thématique : Ressources humaines

**Objet : Dispositif de pérennisation des emplois précaires
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet la pérennisation de besoins de service assurés à ce jour par des emplois précaires.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix assume la compétence Collecte des Déchets Ménagers de ses communes membres depuis le 1^{er} Janvier 2003.

Au cours des années écoulées, des ajustements relatifs au niveau de service ont été mis en œuvre. Parmi ceux-ci, la résolution de la problématique de salubrité publique spécifique au Centre-ville d'Aix-en-Provence a nécessité, après discussions de la répartition des rôles avec les services et les élus de la Propreté Aixoise, le portage par la CPA de prestations

spécifiques d'après-midi (collecte des sacs et vrac en 2012, collecte des encombrants en 2014).

Dans un premier temps, pour faire face à cet accroissement d'activité et dans l'attente d'identifier l'efficacité réelle de ce dispositif, il avait été fait appel à des contrats BOS (Besoins occasionnels de services), qui sont des contrats précaires encadrés par une réglementation stricte.

Aujourd'hui, cette efficacité est avérée et cette organisation doit être pérennisée.

La réglementation interdisant de faire effectuer des missions pérennes par des emplois précaires, il est donc nécessaire d'amender la structure du service par la création de 6 postes d'agents de collecte de catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Il est à noter que la création de 6 postes, au regard de la suppression concomitante des 6 contrats d'accroissement temporaire d'activité, entraînera une incidence financière faible, (de l'ordre de 37.700 € par an), portée exclusivement sur le Budget Annexe du SPED, qui correspond au différentiel de coût chargé entre le statut de titulaire et le statut de contractuel.

Il ne s'agit donc pas d'engager pour 2016 le service dans de nouvelles prestations mais de consolider un dispositif qui fait ses preuves en terme d'efficacité.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis de la commission Ressources et Moyens du 16 octobre 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 octobre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le dispositif de pérennisation des emplois précaires ;
- **APPROUVER** la création des postes au sein du Département Prévention et Gestion des Déchets Ménagers dans le cadre des besoins de service dans les conditions visées à la présente délibération ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISER** l'inscription des dépenses au budget, chapitre 012.

OBJET : Ressources - Ressources humaines - Dispositif de pérennisation des emplois précaires

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	86
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44
Pour	86
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



13 NOV. 2015